

Dominique Faure annonce la prolongation du dispositif du volontariat territorial en administration (VTA) pour soutenir l'engagement de la jeunesse en milieu rural, avec une enveloppe de 4,5 millions d'euros

Le Vendredi 14 avril 2023

Le vendredi 14 avril 2023, Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, s'est rendue dans les Côtes-d'Armor, à Plœuc-L'Hermitage, pour échanger avec des volontaires territoriaux en administration (VTA) et des acteurs de la jeunesse en milieu rural. À cette occasion, elle a annoncé la pérennisation du dispositif pour l'année 2023 ainsi que la mise en place d'une aide « sac-à-dos » pour faciliter l'installation des jeunes dans les territoires ruraux, comme première étape de mise en œuvre du Plan France ruralités.

Initié dans le cadre de l'Agenda rural en 2021, le dispositif de volontariat territorial en administration (VTA) poursuit un double objectif :

- Renforcer la capacité d'ingénierie des collectivités rurales en leur permettant de bénéficier des compétences de jeunes âgés de 18 à 30 ans, titulaires au minimum d'un bac + 2 pour une mission de 12 à 18 mois en faveur de l'élaboration d'un projet de revitalisation territoriale ;
- Permettre à des jeunes de vivre une expérience professionnelle au sein de collectivités rurales ;

Être VTA répond à une logique *gagnant-gagnant* : c'est un plus pour la collectivité et le territoire concerné et c'est un plus dans le parcours professionnel du jeune diplômé.

Les missions pouvant être confiées aux VTA sont très variées. Elles peuvent porter sur l'animation d'un projet alimentaire territorial, le développement d'un projet culturel, l'appui à la transition écologique de la collectivité et du territoire, la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement ou encore l'animation d'un projet de territoire.

Depuis le lancement du dispositif, ce sont plus de 550 jeunes et autant de collectivités qui ont pu travailler ensemble grâce à une enveloppe de plus de 8 millions d'euros de crédits publics en 2021 et 2022.

Parce que ce dispositif fonctionne et apporte des réponses concrètes aux besoins quotidiens des territoires, Dominique Faure, ministre en charge des Collectivités territoriales et de la Ruralité a annoncé, lors de son déplacement à Plœuc-L'Hermitage, sa reconduction pour l'année 2023 sur la base de l'ouverture de 220 nouveaux recrutements de VTA par la mobilisation d'un budget de 4,5 millions d'euros.

Outre l'aide financière à la collectivité d'un montant forfaitaire de 15 000 euros par VTA, il a également été annoncé l'ajout pour l'année 2023 d'une aide « sac-à-dos » pour chaque jeune s'engageant dans la démarche afin de l'aider à couvrir ses dépenses d'installation sur le territoire.

Concrètement, ce sont 5 000 euros qui seront mobilisés pour aider le VTA à prendre ses marques sur le territoire (caution de location, achat de mobilier, frais de déplacements de son territoire d'origine vers le lieu de son VTA, prise en charge des allers-retours avec son habitation d'origine pendant la durée de sa mission, etc.)

Avec cette annonce, le Gouvernement poursuit son engagement en faveur de la justice territoriale et confirme sa volonté de donner aux territoires ruraux les moyens de leurs ambitions.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'offre d'ingénierie portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au profit des territoires ruraux et vient compléter l'ingénierie sur mesure.

Les préfetures sont le point de contact dans chaque département pour relayer et mettre en œuvre le dispositif.

Les offres de postes sont proposées sur la plateforme VTA : <https://vta.anct.gouv.fr/>.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre préfeture et ou à l'adresse vta@anct.gouv.fr